

Réveillez vous !

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

Périodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées.
Et publié chaque fois que ses auteurs en auront le courage et l'envie !



Qu'elle était verte ma marée !

Omerta qui mal y pense !



Chacun de nous (ou presque) a entendu parler du problème posé par la prolifération des algues du genre « *ulva* » plus communément appelées laitues de mer ou algues vertes. Cette espèce (comestible) présente naturellement sur les plages bretonnes depuis l'origine des temps a crû anormalement depuis les années soixante et soixante-dix. Coïncidence, c'est l'époque de la révolution verte qui verra le développement de l'agriculture française avec, entre autres choses, le remembrement à tout va, la mécanisation à outrance et l'utilisation massive d'engrais et de pesticides de synthèse. Les plages situées dans les baies fermées et peu profondes comme celle de Saint-Brieuc (surnommée depuis la baie des cochons) se voient dès lors envahies par ce fléau durant six mois de l'année du printemps à la fin de l'été. Autrefois ces algues ne représentaient aucun danger lorsque elles étaient présentes en faible épaisseur. Les plages étaient alors accessibles aux familles qui profitaient de ces lieux pour se baigner et pêcher à pied coquillages et crustacés.

► La Bretagne, c'est...

La 1^{ère} région de France pour les élevages de poulets (42 % en 2010), de porcs (56,7 % en 2020) et de veaux de boucherie (20,4 % en 2020). Au total, plus de 100 M d'animaux vivent sur ce territoire ! Pour 3,3 M d'habitants... Donc aussi évidemment la première région en matière de production de nitrates d'origine animale !

► Hydrogène sulfuré mon amour

Aujourd'hui, la présence excessive de ces nitrates (à 95 % d'origine agricole) et de phosphates dans l'eau provoque un développement excessif des ulves marines qui a pour conséquence des

échouages massifs sur les plages bretonnes. La conjonction du soleil et de la chaleur conduit à la décomposition de ces laitues en 48 heures seulement. Apparaît ensuite une croûte blanche superficielle qui masque le danger : la présence d'hydrogène sulfuré (H_2S), gaz incolore à l'odeur caractéristique d'œuf pourri, mais toxique s'il en est s'il pénètre dans les voies respiratoires des mammifères ! Sur son site Interne Le Ministère du travail recense les risques pour la santé humaine (1).



SULFURE D'HYDROGÈNE

Danger

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Nota - Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.

231-977-3

Sulfure d'hydrogène - Fiche toxicologique n° 32

En voici la liste... Intoxications aiguës (exposition de courte durée) : troubles respiratoires, irritations oculaires, conjonctivites, vertiges, céphalées, œdème aigu du poumon, pertes de connaissance. Intoxications chroniques (exposition prolongée) : bronchites irritatives, irritations cutanées, perte de connaissance à partir de 500 parties par million (ppm) (2) et possibilité d'accident mortel très rapide en cas de fortes inhalations (+ de 1000 ppm).

Sur ce même site on peut lire les valeurs d'exposition : valeur moyenne d'exposition (sur 8 heures) : 5 ppm et valeur limite d'exposition (sur 15 minutes) : 10 ppm. Comme quoi nos « responsables » sont bien au courant du danger du H_2S . On n'évoquera pas ici la toxicité sur les organismes aquatiques.

► Premières alertes et premières réactions

1984, un chasseur d'Hillion (22), – Côtes du Nord (aujourd'hui Côtes d'Armor) signale par lettre à la mairie de sa commune la mort de son chien retrouvé dans un dépôt d'algues. Un vétérinaire établit alors un certificat qui confirme la mort par asphyxie du pauvre animal.

Quatre ans plus tard, des scientifiques de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) révèlent que la cause principale de la prolifération des marées vertes est due à l'excès de nitrates d'origine agricole dans l'eau de mer, résultats aussitôt contestés par les agriculteurs qui parlent plutôt des polluants issus des stations d'épuration défectueuses.

Juillet 1989, le corps d'un joggeur de 26 ans, Jacques Thérin, décédé sur la plage de Saint-Michel en Grève, arrive à l'hôpital de Lannion (22) trois jours après sa disparition. Pierre Philippe, médecin urgentiste, ouvre alors le sac mortuaire mais l'odeur suffocante qui se dégage à l'ouverture du sac ne lui permet pas d'effectuer l'examen demandé pour déterminer l'origine du décès. Elle l'incite plutôt à demander une autopsie. Malgré des sollicitations réitérées auprès des instances locales, l'urgentiste ne connaîtra jamais les résultats de l'autopsie... A-t-elle bien été réalisée ? Si oui, qui en a bloqué la diffusion ? Et pourquoi ?

Le quotidien régional Ouest France se fait l'écho de l'accident mortel et évoque déjà à l'époque le problème de la prolifération des algues ainsi que le coût faramineux du ramassage. Les chiffres cités dans cet article sont significatifs : 45 000 m³ ramassés sur 125 plages

(1) <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/autres-dangers-et-risques/article/hydrogene-sulfure>

(2) Nombre de molécules d'un polluant trouvé dans un million de molécules d'air.



Algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc - Source : site association Haltes aux marées vertes

bretonnes en 1988 et un montant de 1,2 million de francs pour le seul département 22 ! Certaines communes prennent alors la décision de signaler le danger et pensent même interdire l'accès aux zones polluées.

1993. Suite à une première recommandation européenne publiée deux ans auparavant ainsi qu'à une plainte déposée par l'association Eaux et rivières de Bretagne, la Commission européenne met la France en demeure de respecter ses directives. Trente ans après, on sait de quoi il en retourne... Trois ans plus tard, un conglomérat d'industriels de l'agroalimentaire crée l'Institut scientifique et technique de l'environnement et de la santé (ISTES) pour contrer les initiatives écologiques et convaincre (qui ?) de l'innocuité de la présence des algues vertes sur les côtes bretonnes. Il fallait oser... Ils l'ont fait ! Cinq ans après, une manifestation à Binic (22) rassemble environ 6 000 personnes pour dénoncer la pollution due aux nitrates d'origine agricole et les marées vertes.

2001, un groupe d'habitants d'Hillion (22) avec à sa tête André Ollivro crée l'association loi 1091 « Halte aux marées vertes ». Cela lui vaudra bien des ennuis de la part de très courageux agriculteurs qui casseront le moteur de son camion, déposeront des balles de foin ou verseront du fumier devant son portail, ou encore abandonneront devant sa porte un renard mort dont la tête avait été passée à l'acide... Sans parler des menaces de mort postées dans sa boîte aux lettres ! La liste n'est pas exhaustive.

► Drame en plusieurs actes

L'année suivante, Maurice Briffaut qui ramassait des algues vertes sur la plage de Saint-Michel en Grève (encore) échappe à la mort après être resté 4 jours dans le coma. Pierre Philippe, l'urgentiste de l'hôpital de Lannion, alerte la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du risque que représente la présence des algues vertes en décomposition. Sans réelle réaction...

Suivra la mort de deux chiens d'une promeneuse en 2008. Pour l'anecdote, la gendarmerie du Val André refusera de prendre sa plainte et les autorités sanitaires ne voudront pas établir

1
plan de lutte
gouvernemental

4
volets pour agir
globalement

8
baies
concernées

13
collectivités
mobilisées

130
millions d'euros
engagés sur 6 ans

Chiffres collectés sur le site : Agir contre les algues vertes

de relation entre le décès des deux animaux et la présence d' H_2S dans les algues.

Juillet 2009, un cheval monté par Vincent Petit, vétérinaire de son état, meurt sur la plage de Saint-Michel en Grève (toujours). Coup de chance, son cavalier qui avait perdu connaissance fut sauvé par des témoins de la scène. Après 11 ans d'une très longue procédure, un non-lieu concernant cette affaire est prononcé par les magistrats du pôle de santé publique du tribunal de Paris. Circulez, y a rien à voir !

Le même mois de juillet 2009, Thierry Morfoisse, un employé de la société Nicol environnement, décède à Binic sur le bord d'une route à la suite du ramassage de trois camions d'algues

vertes pourries. Il ne portait aucune protection personnelle. L'entreprise qui l'employait n'a jamais été inquiétée. Seul le directeur a été démis de ses fonctions. Le tribunal de Saint-Brieuc reconnaîtra son décès comme un accident du travail 9 ans plus tard.

Durant l'été 2011, ce sont 36 sangliers, 5 ragondins et un blaireau qui sont retrouvés morts sur les berges du Gouessant, un petit fleuve côtier des Côtes-d'Armor qui se jette dans la baie de Saint-Brieuc. Morts naturelles ?

Enfin, le 8 septembre 2016, un autre joggeur, Jean-René Affray, sportif de 50 ans, décède toujours dans l'estuaire du Gouessant. Les mesures du taux d' H_2S effectuées par des militants écologistes sur le lieu de l'accident montreront des valeurs de 380 ppm. Bien au-dessus des 100 ppm qui peuvent provoquer une perte de connaissance (3). La justice refusera encore d'établir une relation entre sa mort et les algues en décomposition...

► Lobby tonique

Questions. Pourquoi cette omerta ? Peut-on parler d'un lobby agricole breton ? Y aurait-il une collusion entre les responsables politiques locaux et les dirigeants des entreprises de l'agro-

industrie ? Qui paie le ramassage depuis plus de 30 ans ? Qui règle les amendes pour non-respect des directives européennes ? Combien tout cela a coûté, coûte et coûtera encore à la collectivité nationale ? (4) Et ce n'est pas la visite de quelques ministres et leur pseudo « Plan algues vertes » qui a réglé et réglera rapidement le problème. (5) Le quinquennat sera vert ou ne sera pas...

À lire : *Algues vertes, l'histoire interdite* d'Ines Léraud et Pierre Van Hove (2019 - Éditions Delcourt).

Et à voir : le film, *Les algues vertes* de Pierre Jolivet (2023).

Adhères à Générations Futures
<https://www.generations-futures.fr/>
 agir/devenir-adherent/
 Relais local 65
 tarbes@generations-futures.fr



(3) En d'autres temps, des relevés satureront les détecteurs à plus de 1000 ppm !

(4) En 2018, le tribunal administratif de Rennes a condamné l'État français à verser 556 509 € à Saint-Brieuc Armor Agglomération (source : france3-regions.francetvinfo.fr).

(5) Allusion au déplacement sur la plage de de Saint-Michel en Grève de François Fillon, Bruno Lemaire, Chantal Jouanno et Roselyne Bachelot le 20 août 2009 suite au décès de Thierry Morfoisse.